

Première réunion du Conseil exécutif

Apia, Samoa
10-11 septembre 2018

PROE/EB 01/DT.6.1
Page 1

POINT 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR : Cadre pour un régionalisme du le Pacifique

Objet :

1. Point sur la révision « simplifiée » du Cadre pour le régionalisme du Pacifique (FPR).
2. Noter les liens avec d'autres initiatives régionales de priorisation des priorités.
3. Solliciter l'avis des membres quant à la démarche à entreprendre.

Historique:

4. Le Cadre pour le régionalisme du Pacifique a été approuvé par les dirigeants du Forum en 2014, à la suite de la révision du Plan pour le Pacifique de 2013. Sa mise en œuvre a été menée par le Secrétaire général et coordonnée par le Secrétariat du Forum. Un certain nombre de processus ont été établis en vue de favoriser la mise en œuvre du Cadre pour le régionalisme du Pacifique, y compris la création du Sous-comité de spécialistes en matière de régionalisme (SSCR) au sein du Comité des Représentants officiels du Forum et le Processus régional d'établissement des priorités, tel qu'il y est décrit..
5. Le Comité des représentants officiels du Forum a approuvé une recommandation du Secrétaire général, visant à revoir le Cadre pour le Régionalisme du Pacifique en 2018, et a confirmé que cette démarche devrait garantir l'alignement des processus régionaux sur la définition des priorités et des procédures au niveau national, et ce, afin d'assurer la pertinence, l'efficacité et l'efficience dudit Cadre. La révision du Cadre pour le régionalisme du Pacifique est en cours et permettra de garantir les dispositions suivantes :
 - a. Les dispositions et les processus mis en place pour soutenir sa mise en œuvre sont alignés sur les principes sous-jacents du Cadre pour le régionalisme du Pacifique ; et
 - b. Les dispositions et les procédures mises en place répondent aux attentes des Membres concernant le Cadre pour le régionalisme du Pacifique.
6. Les conclusions de la révision doivent être présentées au Comité des représentants officiels avant le Forum de 2018, avec un projet préalablement distribué. Le Secrétariat n'a pas encore reçu de projet au moment de la rédaction du présent document (juillet).
7. Des précisions supplémentaires sur la révision et les termes de référence des consultants pour l'entreprendre figurent aux Annexes 1 et 2

Engagement du PROE

8. La Charte CORP révisée a été entérinée lors de la SM28 et sera présentée aux dirigeants du Forum pour examen. Elle sera présentée aux dirigeants à des fins de délibération lors de la 49^e réunion du Forum du Pacifique par l'intermédiaire du Comité des représentants officiels préalablement au Forum
9. Un certain nombre d'initiatives du CORP ont été mises en place conformément à la nouvelle charte, notamment :
 - Les réunions annuelles des Présidents du Conseil d'administration et des PDG du CORP.
 - Les réunions ordinaires des PDG du CORP.
 - Réunions ordinaires des Directeurs généraux adjoints du CORP.
10. Les répercussions budgétaires des dispositions du CORP destinées à appuyer le FPR (Cadre pour le régionalisme du Pacifique) doivent encore être prises en compte dans le processus dirigé par le PIFS.
11. À la demande du Comité des représentants officiels du Forum, le PIFS (Secrétariat du Forum des îles du Pacifique) a entrepris la révision du FPR et a fait appel à des consultants pour la mettre en œuvre. Les adjoints du CORP ont été consultés à deux reprises par les consultants. Des consultations approfondies avec les Membres et le CORP sont en cours au moment de la rédaction (juillet).
12. Les organisations sœurs du PROE et du CORP notent qu'il existe une liste croissante de mécanismes régionaux de priorisation, y compris celui établi par le Comité des représentants officiels du Forum pour le plaidoyer et l'engagement régional, et le développement d'une stratégie de communication CORP, nécessitant une discussion plus approfondie, dont le financement de l'action pour les priorités régionales du FPR si elles ne s'alignent pas sur le programme de travail et les budgets des agences du CORP.
13. Pour que le FPR gagne en efficacité, il est nécessaire de renforcer la cohérence entre la politique nationale et le programme des dirigeants plutôt que de développer davantage de processus et de mécanismes de coordination régionale.

Recommandations:

14. Le Conseil exécutif est invitée à :
 - **prendre acte** de l'engagement du PROE dans la révision ;
 - **étudier** les questions relatives aux FPR et orienter le Secrétariat dans le cadre de sa participation à la révision ; et
 - **inviter** les Membres à participer à la révision.